Point de vue

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 589

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Réflexions d'un chercheur à la recherche d'un emploi

Permettez-moi d'ajouter quelques réflexions sur le fonctionnement de la recherche en Suisse[1] à partir de mon expérience de la recherche en sciences sociales (science politique et sociologie).

* * *

Tout d'abord sur le non-métier de chercheur. L'OFIAMT ignore cette rubrique professionnelle. Le Fonds national de la recherche scientifique ne l'appliquè qu'à des bénéficiaires de bourses pour jeunes chercheurs: toujours jeunes! Les conditions d'exercice de cette activité sont en effet telles qu'il est bien difficile d'y durer. La stabilité de l'emploi n'existe pas (je parle ici des assistants engagés par les bénéficiaires de crédits de recherche); le «patron» peut vous éjecter à sa guise sans que ni le Fonds ni l'Université aient à dire quoi que ce soit; même si le patron est bon type, il ne peut pas prendre d'engagements au-delà de la période couverte par le crédit (2-3 ans), et une éventuelle prolongation n'est annoncée que quelques semaines d'avance.

Pas de promotion non plus, cela coûterait trop cher. Avec un doctorat, on peut juste prétendre à un salaire de premier assistant (à Lausanne; cela varie quelque peu selon les universités), soit moins qu'un enseignant secondaire; et encore nous a-t-on fait récemment remarquer sans vergogne que l'engagement d'un docteur «alourdirait passablement le cadre du budget».

On trouve donc deux catégories de personnes concernées par la recherche: les «requérants», mandarins titulaires d'une chaire universitaire et à peu près seuls dignes (du haut de leurs 8000 à 10 000 francs mensuels) de gérer les crédits de recherche; les (jeunes) chercheurs en situation précaire et sous-payés, saisonniers de la recherche sous la direction des mandarins. C'est bien voulu ainsi, la perspective de n'avoir (pour cause de sécurité de l'emploi) «plus que des chercheurs de 60 ans» étant le cauchemar du président sortant du Fonds national, l'ex-parlementaire fédéral libéral et toujours professeur de grec O. Reverdin (interview dans «30 Jours», avril 1981).
En résumé: les chercheurs ne sont pas des salariés comme les autres. Doivent-ils tenter alors leur chance de manière indépendante?

BUREAUCRATISATION ET OPACITÉ

Avec une thèse en poche, on peut présenter une requête: est-ce là la voie à suivre pour un chercheur plus tout à fait jeune (35 ans suffisent, M. Reverdin, on est loin des 60)? Comme tous ceux qui ont fini par prendre l'habitude de voir les projets à la conception desquels ils ont participé être refusés par «le Fonds», je cherche à comprendre la logique des décisions de cet inflexible aréopage.
Une chose est claire, c'est que rien n'est clair.
Mieux vaut être professeur ordinaire d'une grande Uni (les EPF, Uni Zurich, Uni Genève, pour les sciences sociales), idéologiquement pas dérangeant, et aborder des thèmes pas trop chauds selon une méthodologie statistique éprouvée. Mais ce n'est pas une obligation absolue, et l'on citera aisément tel ou tel projet où tous ces critères ne sont pas remplis.

KAFKA

Les motifs de refus indiqués (sur demande expresse seulement) par le Fonds ne vous éclaireront pas davantage. C'est, presque toujours, votre «méthodologie» qui est incriminée — mais le terme reste vague; pour faire bon poids, on vous indiquera par exemple qu'il faut à la fois prendre davantage en considération la spécificité de la Suisse et développer la comparaison internationale. Que faire de tels conseils? Le chercheur a le sentiment, comme dans un roman de Kafka ou «Alice au pays des merveilles», que les règles du jeu évoluent sans cesse, et que répondre correctement à une exigence c'est simultanément prêter le flanc à une critique nouvelle aussitôt formulée.

* * *

Si j'essaie de prendre du champ et, faute d'une logique apparente, de chercher une logique sous-jacente, il me semble que le Fonds national, c'est-à-dire les mandarins qui en constituent la structure décisionnelle, agit par crainte du risque. Bureaucratie: «Ne pas prendre de risque» et gros bon sens: «Qui cherche trouve» conduisent à accepter le plus souvent, sinon toujours (je n'ai pas totalement renoncé à trouver la faille...), des projets où l'on sait d'avance, plus ou moins précisément, à quels résultats on va aboutir.
Sartre reprochait aux marxistes, dans les années cinquante, de ne chercher que ce qu'ils savent déjà. Paradoxalement (?), le Fonds est plus proche des seconds que du premier. Il n'empêche que Sartre avait raison, cette démarche est le contraire de la recherche.

J'AI ÉTÉ TROMPÉ

J'ai eu, comme beaucoup de politologues et sociologues, l'illusion que les programmes nationaux de recherche allaient vivifier la recherche en sciences sociales, par apport de moyens supplémentaires et par confrontation interdisciplinaire avec des «problèmes» concrets. Je me suis trompé, et je pense avoir été trompé. Je suis maintenant pour la suppression des programmes nationaux et le retour des crédits qu'ils représentent aux autres activités du Fonds national, et pour le développement de

[1] cf. DP 585 et 586: La Suisse à la recherche d'une politique de la science.

recherches par contrats, sur appels d'offre par les services administratifs concernés. Cela ne changera pas forcément les projets retenus, mais au moins cela clarifiera considérablement un processus que même les acteurs dominants ne paraissent plus comprendre.

CRITÈRES ET ARBITRAIRE

Tous ceux qui ont proposé un projet dans le cadre de ces programmes et avec qui j'en ai parlé m'ont dit: «On ne comprend pas selon quels critères les choix sont faits; si encore c'était du copinage pur et simple, on pourrait jouer, mais ce n'est même pas ça.» Une citation à l'appui de ce sentiment général, celle d'une justification du refus d'un projet sur l'intégration des jeunes étrangers (progr. national «intégration sociale, jeunesse»): «Ce n'est pas une insuffisance de la qualité scientifique, mais des considérations purement financières et le critère de la coordination optimale qui ont conduit le groupe d'experts à transmettre au Conseil de la recherche un avis négatif» (traduit de l'allemand par moi). Comme la «coordination optimale» n'est nullement explicitée où que ce soit, je ne puis appeler cela que par son nom: de l'arbitraire.

L'appel d'offres par l'administration aurait l'avantage considérable que les exigences de «la pratique» («der Praxis», comme l'on dit si joliment, en l'identifiant en général, ô Hegel, à l'action de l'Etat) et celles de la démarche scientifique (faut-il dire d'*une* démarche scientifique?) pourraient être directement et clairement confrontées, au lieu du système actuel où le requérant cherche à anticiper la demande de l'administration et à la traduire dans son langage, dont il n'est même pas sûr que celle-ci le décode. Evidemment, quelques intermédiaires y perdraient leur (petit) pouvoir.

La recherche scientifique est une activité risquée. On peut trouver de l'inattendu, ou du banal, ou rien du tout, ou ce qu'on avait pressenti. Une institution de financement de la recherche qui refuse ce risque est inadéquate.

Dans la situation actuelle, ce risque est porté en grande partie par les chercheurs eux-mêmes, on l'a vu: risques professionnels, risque que le résultat déplaise au patron ou au Fonds, risque que la poursuite ou un nouveau projet soit refusé.

En ouvrant le jeu, en précisant le risque par clarification des procédures de décision, en prenant quelques mesures qui diminueraient les risques professionnels des chercheurs (délais de réponse plus courts, contrat pour la durée du crédit accordé, aide au placement et au recyclage des chômeurs hautement qualifiés que produit le système), on pourrait à la fois viser plus de justice et plus de créativité. M. Reverdin n'a pas voulu le comprendre. Son successeur modifiera-t-il la pratique? Je suis peu enclin à le croire; pour moi le FNRS a «fait ses preuves», comme on dit, mais dans un sens assez négatif, celui de l'insécurité sélective, du conformisme et de l'opacité.

PARTAGER LE GOÛT DU RISQUE

Ce que je crois, c'est qu'une pratique différente, liée à des mouvements plus qu'à des institutions, ouverte, créatrice (et pas seulement pour le cercle étroit des collègues), peut se développer. Pour cela, il faut des contre-institutions, de l'imagination, une prise de conscience de la signification de la recherche et du statut des chercheurs dans la société; bref, un mouvement à contre-courant. Aurai-je des compagnons?

Gérard de Rham

LETTRE OUVERTE POUR LE 1er MAI

A la bonne heure!

Au patron des patrons suisses,
Monsieur H. Allenspach,
Dans la nuit du 28 au 29 mars dernier on nous enlevait discrètement une heure. Dans quelques mois cette dernière nous sera restituée de la même manière. Dans cette perspective, une idée que j'aimerais partager avec vous, connaissant votre sens de l'efficacité.
Cette heure de plus à notre disposition, n'y a-t-il pas mieux à en faire que de la «consommer» pendant notre sommeil? Eh oui! Reprenons-là au milieu de la journée. Que de belles et utiles retombées:
— Deux millions de travailleurs œuvrant une heure de plus, ça se chiffre par plusieurs millions, non? Le calcul doit être exaltant; je vous laisse ce plaisir.
— Dans les écoles, les gymnases, les ateliers, les universités, apprentis et étudiants emmagasineront pour soixante minutes de plus de «culture». Pas de résultat immédiat, certes. Mais entre nous, il ne faudra pas aller chercher plus loin l'origine du bond de notre économie ces prochaines années.
— Et nos soldats M. Allenspach? Sans compter notre prestige: depuis le refus de la semaine des 40 heures l'occasion de démontrer à l'étranger que nous sommes un peuple travailleur et économe ne s'était plus présentée...

Décidément, vous admettrez qu'il est impensable de gaspiller cette heure. Pas de laisser-aller! Pensons au magnifique précédent de 1978. Le peuple suisse a tracé la voie à suivre. A vous de jouer, M. Allenspach. Que de temps perdu!

F.C.